



CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONTRAT DE LOCATION ET DE PRÊT

Modalités : Acompte, Réservation et Restitution

1. La location s'effectue exclusivement sur présentation d'une pièce d'identité valable.
2. Il est exigé une caution de 100.- par vélo loué ou 200.- par triporteur loué.
3. Une réservation ferme n'est valable qu'après paiement total de la location. En cas d'annulation sans préavis, To Fix Or Not To Fix Sàrl se réserve le droit de conserver 30% du montant de la location.
4. Le contractant s'engage à restituer le vélo/triporteur pendant les heures d'ouverture du magasin. En cas de retard, les jours supplémentaires seront facturés au tarif journée.

Responsabilité et Assurance

1. Le client est responsable du/des vélos durant toute la durée de location. Si le client choisit de ne pas contracter l'assurance vol et dégâts, To Fix Or Not To Fix Sàrl facturera au contractant la valeur intégrale du vélo ou les dégâts causés par un usage abusif, par la négligence ou la conduite inappropriée.
2. Le contractant doit être assuré personnellement auprès d'une assurance de responsabilité civile pour couvrir d'éventuels dommages causés à des tiers.
3. To Fix Or Not To Fix Sàrl décline toute responsabilité pour les infractions commises par le contractant.
4. Le contractant doit être assuré(e) personnellement auprès d'une assurance accident.
5. To Fix Or Not To Fix Sàrl décline toute responsabilité en cas d'accident.

État, Vol et Dégât

1. Le contractant reconnaît que le vélo est en parfait état de circulation et s'engage à le restituer dans le même état.
2. Aucune réparation effectuée hors To Fix Or Not To Fix Sàrl ne sera remboursée.
3. Le contractant s'engage à cadenasser le vélo lors de chaque arrêt.
4. En cas de vol ou de dégâts, le contractant s'engage à rembourser intégralement To Fix Or Not To Fix Sàrl. Si le contractant a souscrit une assurance vol et dégâts et pour autant qu'il ait respecté les conditions d'utilisation, il ne sera tenu de rembourser To Fix Or Not To Fix Sàrl que dans les limites de la franchise.

Droit et for applicable

Le contrat de location est entièrement soumis au droit suisse. Tout différend relatif au contrat de location, notamment quant à leur existence, validité, interprétation, exécution ou inexécution, qu'il survienne avant ou après l'expiration du contrat, sera régi par les tribunaux du Canton de vaud.